



Objectif Sanitaire

L'action sanitaire ensemble

Éditorial

Chers Collègues,

A l'heure où les travaux des champs nous occupent pleinement, il n'en reste pas moins que les orientations économiques, techniques et politiques de votre GDS doivent s'adapter à un contexte très fluctuant.

Le premier sujet de fonds est le maillage vétérinaire. Occupant une place majeure au niveau national en ce printemps, même si notre département semble moins concerné, le risque de désertification de la « rurale » s'accompagnerait d'une perte de service préjudiciable pour nos éleveurs. Des consultations nationales et décentralisées sont en cours pour imaginer des solutions et limiter ce risque. Le 2 mai, éleveurs et vétérinaires se sont retrouvés pour échanger lors d'une journée organisée à Oniris, le consensus est clair, les éleveurs ont besoin de vétérinaires et les vétérinaires ont besoin des éleveurs. Pour autant, la question de la rémunération des vétérinaires ne doit pas être la seule à être posée, et en tout état de cause, si le modèle français est reconnu comme le plus efficace, il ne peut être financé que par les éleveurs, dont le nombre diminue également chaque année. L'Etat doit également prendre des engagements forts pour maintenir la surveillance sanitaire quotidienne, voire en s'appuyant sur l'ensemble de la filière qui bénéficie des qualifications nationales.

En second lieu, le sujet de la BVD nous occupe depuis de nombreuses années et coûte à la collectivité des éleveurs des sommes astronomiques. Outre le manque d'accompagnement financier de l'Etat ou des collectivités territoriales, les questions techniques se font de plus en plus pressantes. Si nous avançons bien dans la gestion de la maladie, comment envisager une maîtrise complète sans contrôle aux mouvements ? C'est impossible ! Largement partagée par les éleveurs, si nous voulons récolter les fruits du programme et éliminer la maladie de nos cheptels, nous devons prendre les mesures nécessaires. Dans ce cadre, l'Assemblée Générale du GDS a validé dès le mois de septembre, la mise en place de mesures aux mouvements pour contrôler la circulation d'éventuels IPI. Nous comptons une fois de plus sur votre implication pour mener à bien cette démarche plus que nécessaire pour la collectivité.



Stéphane Jeanne
Président du GDS

N° 63 Juin 2023

Sommaire

P 2 et 3 - BVD à l'achat
P 4 - Focus Concours
P 5 - Mycotoxines -
Ragréage : l'asphalte
P 6 - Projet Giverni -
Audit « coups de chaleur »

Agenda

06/07/2023
Conseil d'Administration

Contact

02 40 16 39 00
gds44@reseaugds.com
www.gds44.fr



Nouveau : applicable au 1er septembre 2023

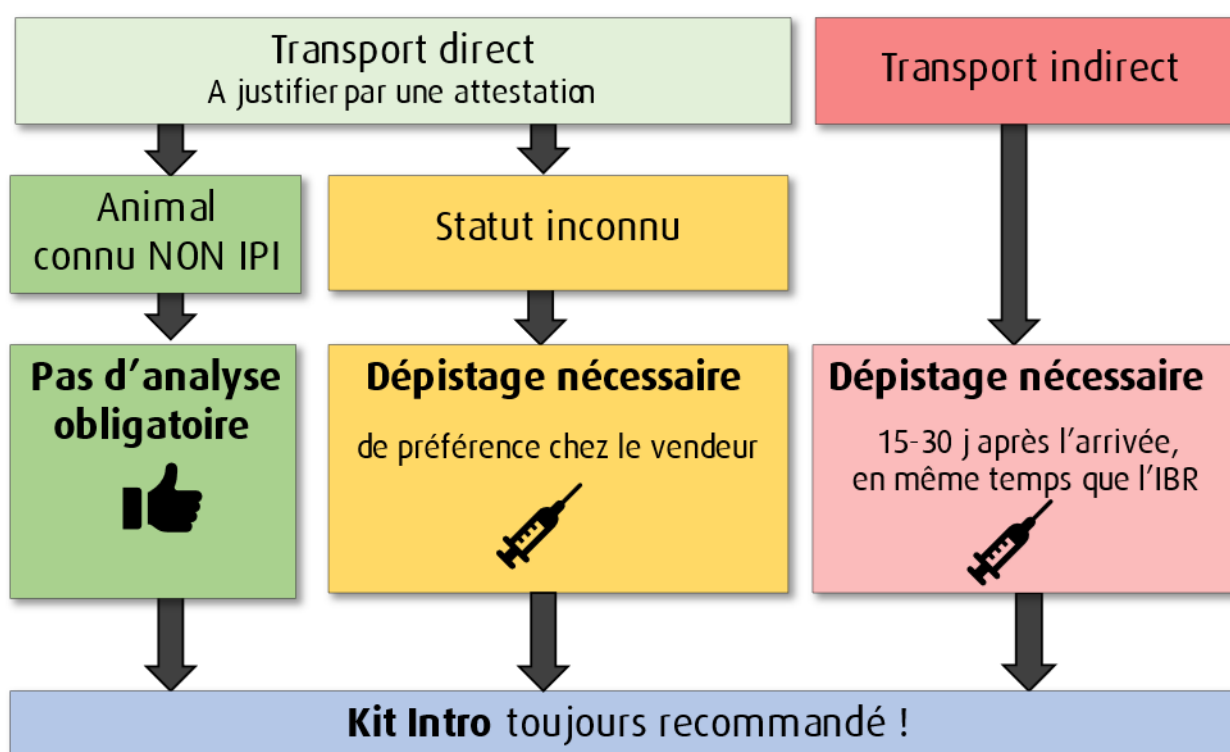
Contrôle BVD à l'achat

La nécessité d'un contrôle BVD lors des achats-ventes a été votée à l'unanimité par l'Assemblée Générale du GDS, le 28 février 2023. Cette mesure s'avère de plus en plus nécessaire dans l'assainissement BVD du département, car l'achat d'un animal contagieux est une des principales causes d'introduction du virus dans les exploitations. Tous les autres départements des Pays de la Loire avaient déjà mis en place des décisions similaires.

A partir du 1^{er} septembre 2023 :



Tous les achats « carte verte » devront être testés en virologie BVD, Sauf si l'animal est déjà connu NON IPI, et que le transport est direct.



Kit intro

Le **kit intro** n'est pas obligatoire, mais fortement recommandé. Il vous protège contre d'autres maladies qui s'achètent : la néosporose et la paratuberculose.

Lors de la prise de sang, signalez à votre vétérinaire que vous souhaitez le kit intro. Les analyses adaptées en fonction du sexe et de l'âge de l'animal seront réalisées automatiquement.

Attestation de transport direct

La **demande de dérogation IBR** change de nom, et devient **l'attestation de transport direct**, permettant la dérogation aux contrôles d'introduction BVD et IBR. Le nouveau document sera très prochainement disponible sur le site du GDS (onglet Section bovine > accès rapide).



Comment obtenir un statut NON IPI ?

Voici les principales façons d'obtenir un statut officiellement NON IPI :

Prélèvement de cartilage : le prélèvement peut se faire par l'éleveur, qui l'envoie par la poste au laboratoire.

- **à la naissance**, avec des boucles d'identification qui contiennent un trocart. Contactez le GDS si vous souhaitez mettre en place ce système dans votre élevage.
- ou **plus tard dans la vie de l'animal** avec un surbouclage. Les surbouclages (« bouton BVD ») se commandent auprès du GDS, et sont imprimés au numéro de l'animal.



Prise de sang, réalisée par votre vétérinaire. Pour les veaux de moins de 3 mois, l'analyse sur prise de sang est coûteuse : il vaut mieux réaliser un prélèvement de cartilage.

Si l'animal a été prélevé à la dernière prophylaxie, il est possible de demander au laboratoire de reprendre l'échantillon conservé, afin de l'analyser en BVD (délais potentiellement plus longs).

Ascendance : les vaches ayant donné naissance à un veau NON IPI sont automatiquement qualifiées NON IPI.

Analyse sur lait de tank (sérologie) : les laits de tank notés « 0 » sont surveillés 2 fois par an. En fonction du nombre d'analyses négatives successives, il est possible de qualifier des vaches plus ou moins jeunes. Avec au minimum 6 résultats négatifs successifs, toutes les femelles laitières de plus de 19 mois seront qualifiées NON IPI (hors achats).



Un statut NON IPI est valable à vie !

Comment savoir si mon animal est NON IPI ?

Votre animal a peut-être déjà été testé il y a plusieurs années ou chez un autre éleveur. Plusieurs possibilités pour vérifier cette information :

Regarder la carte verte : en fonction du département d'origine, et seulement si la carte a été rééditée suffisamment longtemps après réception du résultat d'analyse, la mention « NON IPI » peut s'afficher en bas à gauche.

Demander une attestation NON IPI au GDS : les attestations sont éditées à la demande du propriétaire de l'animal. Vous pouvez en faire la demande par mail : gds44@reseaugds.com ou par téléphone au 02.40.16.39.00.

Listing annuel : vous recevrez prochainement une liste de l'ensemble de vos animaux connus NON IPI. Cette liste sera remise à jour annuellement ou sur demande.



Focus Concours

Pour de nombreux éleveurs, les concours et autres représentations sont l'occasion de mettre en avant leurs animaux et de partager ensemble un moment convivial. Il faut néanmoins respecter certaines « règles » afin que tout se passe au mieux et le GDS est un des partenaires incontournables au niveau du sanitaire.

Nombre de concours 2022 GDS44 : 6 (Béré, Châteaubriant, Guémené, Machecoul, Derval, Presqu'Île Guérande).

Nombre de concours 2022 hors département : 20, dont le Salon de l'Agriculture à Paris, le Sommet de l'Élevage à Clermont-Ferrand et le SPACE à Rennes.

Nombre d'élevages participants 2022 : 185 (certains multi-participants).

Nombre de bovins participants 2022 : environ 800 bovins toutes races, âge et sexe confondus.



En termes de facteur de risques, ce genre de rassemblement peut être une porte d'entrée de nombreuses maladies : contact muflle à muflle sur place, transport « groupé » en bétailière...

Le GDS accompagne les éleveurs en :



- Vérifiant le statut de leur cheptel,
- Leur précisant les prises de sang à réaliser avant, le plus souvent 15 à 21 jours précédant le concours (mail et SMS),
- Leur délivrant un certificat sanitaire une fois les informations ci-dessus reçues,
- Etant présent à certains rassemblements pour s'assurer de la bonne correspondance entre les résultats d'analyses et l'identité des bovins.

Organisation du Concours National Blonde d'Aquitaine

Cette année, la Loire Atlantique accueille le concours national Blonde d'Aquitaine qui se déroulera du 8 au 11 septembre 2023. L'organisation a déjà bien avancée, puisque le lieu, les mesures de biosécurité sur place ainsi que les dépistages à réaliser en amont par les éleveurs ont fait l'objet de plusieurs réunions entre l'OS et le GDS44. Vous pouvez retrouver l'article réalisé par mon-Cultivar élevage en flashant le QR-Code :



Besoin de plus d'informations ?

Contactez le GDS au 02.40.16.39.00, Ch Parou au 07.64.03.55.24 ou E. Freycon au 07.64.07.37.42



Mycotoxines : le sorgho moins concerné que le maïs



La présence de mycotoxines dans les fourrages est une cause de **baisse de production et de troubles de santé** à l'échelle du troupeau. Ces composés sont produits par des champignons présents sur la plante, en général avant la récolte. Leur développement est favorisé par un stress de la plante.

Lorsque les mycotoxines sont présentes en grandes quantités dans les ensilages, elles peuvent induire des baisses d'immunité, augmentations de taux cellulaires, refus irréguliers à l'auge, baisses de production laitière, infertilité, troubles digestifs, ...

La présence de mycotoxines dans les fourrages varie selon les parcelles et les exploitations, mais avec des tendances selon les régions et les années. L'année 2022, sèche et avec des récoltes précoces, a produit des ensilages de maïs peu contaminés en mycotoxines.

Le GDS44, en partenariat avec le laboratoire DSM et la Coopérative d'Herbauges, a mené un sondage sur les ensilages de sorgho 2022. En effet, il n'existait pas jusqu'à présent de données pour cette production.

Sur les 16 échantillons analysés, un seul présentait des mycotoxines (DON), mais à un taux inférieur au premier seuil d'alerte (repère « zootechnique bas »). Pour comparaison sur la même période, **33 % des maïs ne respectaient pas ce seuil** (source : observatoire des mycotoxines).

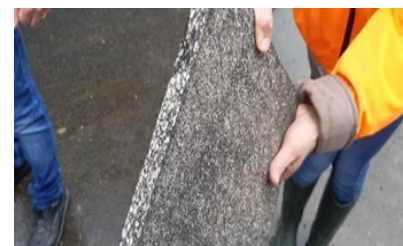
Pour le nivalénol, également 1 seul échantillon de sorgho était positif, à un niveau « moyen », alors que 18% des maïs ne respectent pas ce seuil.

L'asphalte : la solution de ragréage pour le confort des animaux

Béton dégradé, glissant, vaches équarillées, blessées, chaleur peu exprimée et glissade d'éleveur ... si vous êtes concernés, ces visites sont pour vous.

Quesaco l'asphalte ?

- ⇒ Revêtement de 2 à 3 cm posé à chaud.
- ⇒ Bonne solution anti-glissance et confort de l'animal.
- ⇒ Plus de 20 ans de durée de vie.
- ⇒ Compétitif par rapport au tapis caoutchouc.



Le GDS organisera fin août-début septembre (date à définir), deux visites d'élevages équipés de ce revêtement depuis 2008 et 2012 avec différents types de raglage.

Inscrivez-vous par sms au 06.03.63.25.63 ou par mail gds44@reseaugds.com



Projet GIVERNI



Le GDS Grand Ouest participe à un projet sur la résistance génétique aux parasites digestifs pour les bovins en race Prim Holstein.

Les bovins pâturent sont pratiquement toujours soumis à une pression parasitaire due en particulier aux strongles digestifs, notamment *Ostertagia ostertagi*. Ils sont néanmoins capables au fil du temps de développer une immunité protectrice, mais celle-ci est longue à acquérir. Certains s'immunisent mieux et plus vite, mais sans que l'on sache aujourd'hui si un ou plusieurs caractères génétiques expliquent ces différences.



Ce projet vise à mettre en évidence des critères de résistance et de sensibilité qui pourront ensuite être intégrés dans les programmes de sélection.



Vous êtes éleveur de Prim Holstein? Vous avez au moins 10 génisses issues d'IA (ou taureau certifié) qui vont pâturer pour la première fois 5 mois cette année ? Vous pouvez participer !

En participant au projet vous obtenez gratuitement une évaluation génomique (tous critères publics) et les résultats de laboratoire (coproscopies, dosage du pepsinogène).

Si cela vous intéresse contactez Alycia Bernard du GDS au 02 40 16 38 55 ou par mail : alycia.bernard.gds44@reseaugds.com

Audit : « coups de chaleur »

Votre troupeau est en détresse vis-à-vis de la chaleur en bâtiment **ou** en pâturage, et des conséquences sur la santé et/ou la production apparaissent.

Le GDS 44 vous propose un audit sur votre élevage, intégrant l'ensemble des paramètres permettant à votre troupeau d'augmenter sa capacité d'adaptation (ventilation, ombrage, brumisation, abreuvement, confort du sol et du couchage ...).



Si cela vous intéresse contactez le GDS au 02 40 16 39 00 ou par mail : gds44@reseaugds.com

Coût : 400€ pris en charge dans le cadre de votre cotisation.

